

Initiatives parlementaires

**INITIATIVES
PARLEMENTAIRES — PROJET DE LOI**

[Français]

**LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION
PUBLIQUE**

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Young (Beaches—Woodbine): Que le projet de loi C-225, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique (personnel des députés), soit lu pour la deuxième fois et déferé à un Comité; ainsi que de l'amendement de M. Funk (p. 15352).

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de pouvoir continuer mon discours contre le projet de loi du Nouveau Parti démocratique concernant la philosophie de deux poids, deux mesures quand vient le temps d'embaucher les employés de la fonction publique.

[Traduction]

La fonction publique du Canada prend actuellement une initiative appelée Fonction publique 2000. On l'a critiquée pour ne pas avoir tenu compte des idées des représentants des employés. Ne commençons pas une autre erreur en autorisant qu'on modifie la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et qu'on accorde des avantages comme ceux-là sans une étude approfondie, par un comité parlementaire, de toutes les conséquences de ce projet de loi.

En terminant, je voudrais ajouter que je ne sous-estime aucunement l'importance de nos propres employés, qui travaillent sur la colline ou dans nos circonscriptions, mais que ce ne soit pas au détriment d'une fonction publique dévouée, professionnelle et apolitique. Il y a certainement d'autres moyens équitables et novateurs de préparer l'avenir de ceux qui travaillent si assidûment pour les députés. La voie normale à suivre pour obtenir un poste dans la fonction publique est de participer à un concours fondé sur le mérite. Nous ne devons pas entraver ce processus pour tenter d'avantager un groupe. J'ai l'impression que nous négligeons les droits des autres et, en même temps, que nous insinuons que nos anciens employés ne sont pas assez instruits, assez professionnels et assez motivés pour obtenir un emploi grâce un concours équitable.

[Français]

M. Ricardo Lopez (Châteauguay): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part à ce débat lequel, soit dit en passant, est d'une très grande importance puisqu'il a trait justement à notre personnel, le personnel des députés, des parlementaires. Je tiens d'abord à féliciter le député de Beaches—Woodbine de son initiative d'avoir présenté ce projet de loi C-225.

Monsieur le Président, à mon avis, le personnel des députés, ce sont déjà des fonctionnaires. Cela s'explique du fait que dans bien des cas ils sont déjà encadrés comme tels, considérés comme tels, sauf qu'ils n'ont pas la même sécurité que les fonctionnaires, les employés de la fonction publique du Canada.

Monsieur le Président, nous devons être animés d'un esprit d'équité, de justice. Il n'y a pas si longtemps, nous, les députés, nous sommes dotés de certains avantages, sans doute bien mérités, et sans doute aussi que ce n'est pas encore assez, si l'on compare nos fonctions comme parlementaires à certains hommes d'affaires ou professionnels. De ce fait, il me semble que nous méritons une meilleure équité en matière salariale, et probablement aussi en matière de sécurité d'emploi ou de pension de retraite.

Maintenant, puisque nous avons à décider que ce qui n'est pas bon pour nous n'est pas bon pour les autres, et que ce qui est bon pour nous est bon pour nos voisins, nous devons aussi tenir compte que très souvent, pour ne pas dire toujours, la qualité du travail d'un député dépend en grande partie de la qualité du travail de son personnel. Il n'y a pas un député en cette Chambre, monsieur le Président, qui puisse faire un très bon travail, comme je crois nous le faisons tous, en tout cas avec la meilleure volonté possible, s'il n'est pas épaulé par un personnel qualifié, compétent et fidèle.

Je tiens à rendre hommage à mes employés, monsieur le Président, qui jusqu'à maintenant m'ont rendu de précieux services. Bien souvent, on les laisse dans l'ombre. Ce sont nous, les députés, qui en récoltons les bénéfices, les honneurs, mais ce sont nos employés qui font le travail pour nous.

Alors, si nous voulons vraiment être équitables, si nous voulons avoir le même traitement, la même sécurité pour nos employés que ce que nous défendons pour nous-mêmes, il me semble que le projet de loi C-225 vient réparer en quelque sorte une injustice. Si nos employés sont déjà considérés comme faisant le même travail que les employés de la fonction publique, il me semble que ce